

Dossier de consultation

Ingénieries de supports pédagogiques

Pour la qualité de
l'administration
calédonienne



DATE ET HEURE LIMITES DE REMISE DES OFFRES :
15 avril 2024 À 16H

RÉFÉRENCE DE LA CONSULTATION :
2024-EFO-01

Table des matières

I. Objet de la consultation.....	3
II. Le contexte de la demande.....	3
III. Description de la prestation attendue.....	4
A. Compétences spécifiques du prestataire	4
B. Modalités de la prestation	5
C. Durée de la prestation.....	5
D. Droits d'utilisation et propriété intellectuelle	5
IV. Modalités de consultation	6
A. Eléments de réponse attendus.....	6
B. Modalités financières	6
C. Modalités diverses.....	7
D. Contact IFAP	7
Annexes.....	8
Annexe 1 – Bordereau de prix (personne morale)	9
Annexe 2 - Fiche de renseignements vacataires.....	10
Annexe 3 - Accord préliminaire de cession de droits	12
Annexe 4 – Les modules e-learning et leurs descriptions.....	13

I. Objet de la consultation

L'institut de formation à l'administration publique (IFAP) est un établissement public administratif de la Nouvelle-Calédonie dont l'objet est la formation des agents publics servant en Nouvelle-Calédonie.

A ce titre, il est chargé de :

- la formation des fonctionnaires et des agents publics en service en Nouvelle-Calédonie ;
- la préparation aux concours et aux examens professionnels ouverts dans les fonctions publiques de la Nouvelle-Calédonie ;
- de la formation des élus et des membres des institutions de Nouvelle-Calédonie ;
- de la formation des agents publics titulaires d'un mandat syndical.

Il propose donc des formations aux agents publics employés par l'État, la Nouvelle-Calédonie, les provinces, les communes ou par leurs établissements publics.

A ce titre, l'IFAP propose pour ses préparations aux concours des formations en distanciel. Cela notamment en s'appuyant sur des ressources e-learning.

Cette consultation a pour objet l'identification d'un ou de plusieurs prestataires pour contribuer à améliorer les modules mis à disposition des stagiaires.

Ce document décrit le cadre général du besoin et les conditions de réalisation.

Les prestations mises en œuvre feront l'objet d'une contractualisation (bon de commande ou vacation).

Cet engagement de collaboration est valable le temps de la réalisation de la prestation
En fonction des besoins identifiés, il peut être reconduit jusqu'à deux fois.

II. Le contexte de la demande

Dans le cadre de ses préparations aux concours en distanciel, l'IFAP a réalisé en partie sur la base des ressources du CNFPT des modules pour accompagner les candidats vers la maîtrise des épreuves.

Ces ressources sont conçues pour être utilisées en autoformation.

Ces ressources portent notamment sur :

- le dossier professionnel – durée estimée 1h
- la méthodologie de l'épreuve de la note – durée estimée 3h
- la gestion du temps – durée estimée 30 mn
- le vocabulaire – durée estimée 30 mn
- la lecture rapide - durée estimée 30 mn
- la prise de note- durée estimée 1h
- les compétences rédactionnelles - durée estimée 1h
- la méthodologie de l'épreuve des réponses à 3 à 5 questions - 1h30
- la préparation à l'épreuve orale - durée estimée 3h

Les modules e-learning sont accessibles en annexe via des liens hypertextes.

Ces ressources comportent du texte, des quiz, des schémas, des documents pdf, des liens ou encore des vidéos.

Les ressources ont été produites dans leur version actuelle entre septembre et novembre 2023.

L'IFAP souhaite, en mobilisant un ou plusieurs prestataires, pouvoir améliorer celles-ci :

- sur les aspects contenus pédagogiques :
 - o mettre en cohérence et s'assurer de la pertinence avec les attendus de la section concours de la DRHFPNC ;
 - o structurer les contenus de manière logique, avec une progression pédagogique claire ;
 - o diversifier et optimiser les types de contenus pour améliorer l'apprentissage et mieux respecter les divers styles d'apprentissage ;
 - o enrichir les ressources avec des interventions filmées.
- sur les aspects interactivité, engagement :
 - o intégrer plus de quiz, de simulations, d'études de cas pour rendre l'apprentissage actif ;
 - o fournir des retours constructifs et personnalisés pour guider l'apprenant dans son apprentissage.
- sur les aspects accessibilité et inclusivité : s'assurer que la ressource est accessible sur différents appareils et navigateurs, et aussi prendre en compte les besoins des apprenants porteurs de handicaps (sous-titres, descriptions audio, contraste élevé).

L'IFAP accorde une importance particulière à l'adoption d'une approche par compétences dans le développement et l'amélioration de ses modules e-learning. Cela implique de concevoir les parcours d'apprentissage de manière à favoriser non seulement l'acquisition de connaissances identifiées, théoriques mais aussi le développement de compétences pratiques et transversales, directement applicables dans le contexte professionnel des apprenants.

Sur les aspects pédagogiques, un expert du contenu, doté d'une solide base pédagogique, saura identifier les lacunes et les opportunités d'enrichissement dans nos modules existants, proposant des stratégies d'apprentissage innovantes et adaptées à notre public cible.

D'autres ressources sont en cours de formalisation et pourront également par la suite nécessiter des améliorations.

III. Description de la prestation attendue

A. Compétences spécifiques du prestataire

L'IFAP recherche un prestataire doté d'une expertise avérée dans les domaines spécifiques abordés par les différents modules e-learning précédemment désignés. Il est important que le prestataire identifie clairement les domaines dans lesquels il possède une expertise substantielle et une expérience pédagogique confirmée.

En plus de l'amélioration des contenus de nos modules e-learning, l'IFAP souhaite enrichir ses formations avec des interventions filmées du prestataire. Ces courtes vidéos devront présenter des explications, des analyses ou des compléments d'information sur les sujets traités. Le prestataire devra donc être à l'aise avec l'idée de réaliser de courtes interventions vidéos, organisées avec l'IFAP, pour lesquelles il faudra prévoir une disponibilité.

B. Modalités de la prestation

La démarche consiste à améliorer les modules existants.

L'IFAP attend du prestataire une collaboration étroite et simple, basée sur l'échange régulier et le travail en équipe. Le but est de combiner les connaissances internes de l'IFAP avec son expertise en contenu pour l'amélioration des modules e-learning. Des réunions régulières permettront de partager idées et feedbacks, afin d'ajuster le contenu pour qu'il réponde au mieux à nos attentes et aux besoins des apprenants.

Le prestataire est invité à se positionner sur les modules de son choix à partir de la liste jointe en annexe 5.

La prestation attendue est la participation à une démarche d'ingénierie de contenus :

- identifier les améliorations à conduire ;
- produire en concertation avec l'IFAP des contenus texte et des descriptions techniques des contenus à produire (qcm, schémas, infographies, carte heuristique, vidéos, études de cas, exercices pratiques, ...) : objectifs pédagogiques, intention, scénario, feedbacks, ...
- réaliser avec l'IFAP de courtes vidéos d'explications, d'analyses ou de compléments d'information sur les sujets traités.

L'opportunité de réaliser de courtes vidéos sera déterminé lors du travail d'ingénierie du support. Les détails pratiques de ces tournages (planning, format, durée des interventions, etc.) seront alors discutés et convenus en collaboration avec le prestataire sélectionné.

C. Durée de la prestation

Pour chaque module, la prestation représentera 5 heures de travail réparties entre des moments d'échange avec l'IFAP et de production personnelle.

La prestation pourra être renouvelée autant que de besoin.

D. Droits d'utilisation et propriété intellectuelle

Dans le cadre de ce projet, le prestataire sera amené à produire des contenus écrits et à participer à des enregistrements vidéo. Il est essentiel que le prestataire accepte la cession intégrale des droits d'auteur relatifs aux contenus produits et des droits à l'image pour les vidéos enregistrées, au profit de l'IFAP. Cette cession doit permettre à l'institut d'utiliser, de modifier, de diffuser et de reproduire lesdits contenus et vidéos sans restriction, dans le cadre de ses activités de formation, sur tous supports et par tous moyens, actuels ou futurs, et pour la durée de protection légale des droits d'auteur.

Le prestataire devra signer un accord de cession de droits avant le début de la collaboration, précisant que les droits relatifs aux contenus pédagogiques créés et aux interventions filmées sont transférés à l'IFAP, garantissant ainsi la pleine et entière liberté d'usage de l'IFAP dans le respect de la législation en vigueur.

Il est demandé aux prestataires intéressés d'indiquer leur accord préliminaire sur ce point dans leur proposition.

IV. Modalités de consultation

A. Eléments de réponse attendus

La proposition d'une offre comprenant :

- un accord préliminaire de cession de droits (cf annexe 3)
- une proposition financière pour les personnes morales comprenant :
 - o un montant forfaitaire pour contribuer à 5 heures d'ingénierie pédagogique
 - o un taux horaire pour les interventions filmées et exploitées par l'IFAP au sein de ses modules de e-formation.
- pour chacun des modules sur lesquels le prestataire souhaite travailler :
 - o une justification de sa maîtrise via un écrit présentant les principes didactiques du sujet (compréhension du sujet et principes didactiques appliqués)
 - o une première analyse pédagogique et un premier diagnostic d'actions à mener
- le nom du ou des intervenants et leur CV
- la description de propositions complémentaires ou innovantes le cas échéant

Les modules e-learning sont accessibles en annexe 4 via des liens hypertextes.

B. Modalités financières

Si vous êtes une **personne morale**, ou un prestataire extérieur à la Nouvelle-Calédonie, il faudra fournir :

- les renseignements sur la structure de formation : Ridet ou Siret, adresse postale, adresse mail, téléphone, nom du représentant, présentation des activités...
- le bordereau des prix unitaires conformément à l'annexe 1

L'organisme formateur sera rémunéré après la formation, sur présentation de facture. En application de la réglementation en vigueur, l'IFAP effectue le mandatement pour le paiement de ladite facture dans un délai de 30 jours au plus après réception de cette dernière.

Si vous êtes une **personne physique** (patenté, agent public, retraité, salarié du privé) vous interviendrez comme vacataire et serez rémunéré 8500 F CFP brut de l'heure. L'ingénierie pédagogique est rémunérée par forfait, à 40 551 F CFP l'unité. Le salaire est versé dans les 2 mois suivant la fin de la formation et après réception des pièces justificatives utiles.

Le vacataire sélectionné fournira la fiche de renseignements et les documents demandés [en annexe 2](#).

C. Modalités diverses

Le prestataire pourra répondre au besoin d'ingénierie sur tous les modules ou à certains d'entre eux.

La date de remise des offres est fixée au 15/04/2024. Les offres sont à adresser à M. ROLLAND, chef de projet sur le secteur e-formation (mrolland@ifap.nc) par email.

Les critères de sélection porteront sur l'expertise technique et pédagogique du prestataire (50%) ainsi que sur le prix (50%). L'offre la mieux-disante par module sera retenue.

La réponse sera transmise aux candidats pour le 19/04/2024 au plus tard.

L'IFAP se réserve le droit de ne pas donner suite à la consultation.

D. Contact IFAP

Marc ROLLAND
Chef de projet e-formation
Contact : mrolland@ifap.nc - téléphone : +(687) 24 64 23

Annexes

Annexe 1 – Bordereau de prix (personne morale)

Postes	Prix		
	unité	prix unitaire HT	prix unitaire TTC
Ingénierie/conception pédagogique			
Intervention filmée	heure		
Modalités complémentaires			

Annexe 2 - Fiche de renseignements vacataires

Dossier vacataire – salarié privé

ETAT CIVIL

Nom usuel :

Prénom :

Adresse personnelle :

BP :

Code postal :

Téléphone personnel :

Téléphone travail :

Adresse électronique :

N° CAFAT :

Activité professionnelle

- salarié
- travailleur indépendant
- retraité Dernière activité :

Pièces à fournir pour la constitution du dossier

- Pièce d'identité (pour les nouveaux vacataires ou si la PI a été renouvelée)
- RIB ou RIP (pour les nouveaux ou s'il y a eu un changement)
- Carte CAFAT ou RUAMM (la plus récente)
- Carte grise (pour les nouveaux ou si le véhicule a changé)
- Assurance voiture (celle en cours de validité)
- Attestation de prêt de véhicule (si la carte grise n'est pas au nom du vacataire)

Travailleur indépendant

- Avis de contribution des patentes

Retraité

- Copie du titre de pension

Dossier vacataire – agent public

ETAT CIVIL

Nom usuel : _____ Prénom : _____
Adresse personnelle : _____
BP : _____ Code postal : _____
Téléphone personnel : _____ Téléphone travail : _____
Adresse électronique : _____
N° CAFAT : _____

Agent public en activité

Titulaire Etat Titulaire calédonien (NC ou communes)
Contractuel

Fonction : _____
Grade : _____ Echelon : _____
Etablissement / Service : _____

Agent public retraité

Etat calédonien (NC ou communes)

Pièces à fournir pour la constitution du dossier

- Pièce d'identité (pour les nouveaux vacataires ou si la PI a été renouvelée)
- RIB ou RIP (pour les nouveaux ou s'il y a eu un changement)
- Carte CAFAT ou RUAMM (la plus récente)
- Carte grise (pour les nouveaux ou si le véhicule a changé)
- Assurance voiture (celle en cours de validité)
- Attestation de prêt de véhicule (si la carte grise n'est pas au nom du vacataire)

Agent de la fonction publique de l'Etat ou de la Nouvelle-Calédonie

- Attestation de l'employeur qui précise la nature du contrat pour l'agent contractuel
- Demande préalable *d'autorisation de cumuls d'activités et de rémunérations* pour l'année concernée, complétée et signée avec le cachet de l'employeur

Retraités de la fonction publique de l'Etat ou Nouvelle-Calédonie

- Autorisation de cumul de rémunération établie soit par :
 - la Caisse locale de retraite pour le titulaire Nouvelle-Calédonie ;
 - le service de pension pour le titulaire Etat (www.pension.minefi.gouv.fr).

NB : les pensionnés de la Nouvelle-Calédonie âgés de moins de 60 ans révolus, dont la pension a été concédée à partir du 1er mars 2014, n'ont pas la possibilité de cumuler.

Annexe 3 - Accord préliminaire de cession de droits

Je soussigné(e) [Nom et Prénom du Prestataire], agissant en tant que représentant(e) de [Nom de l'entreprise ou en nom propre si travailleur indépendant], reconnais par la présente avoir pris connaissance des conditions de cession des droits d'auteur et des droits à l'image décrites dans la consultation pour le projet d'amélioration des modules e-learning proposée l'Institut de Formation à l'Administration Publique.

Je comprends que, dans le cadre de ma collaboration avec l'IFAP, je serai amené(e) à créer des contenus pédagogiques et à participer à des enregistrements vidéo dont l'utilisation par l'IFAP nécessite la cession intégrale des droits d'auteur et des droits à l'image.

Par cet accord préliminaire, je marque mon consentement à céder à l'IFAP, sans restriction ni réserve, les droits d'utilisation, de modification, de diffusion, et de reproduction des contenus produits et des vidéos enregistrées, sur tous supports et par tous moyens, actuels ou futurs, pour la durée de protection légale des droits d'auteur et ce, à des fins de formation.

Je m'engage à formaliser cette cession par la signature d'un contrat détaillé de cession de droits avant le début de toute collaboration.

Date :

Signature du Prestataire :

Annexe 4 – Les modules e-learning et leurs descriptions

Dans la version PDF de ce document, les modules sont consultables en cliquant sur les intitulés.

Intitulé	Durée estimée	Intentions et objectifs pédagogiques
Le dossier professionnel	1h30	Comprendre les attentes d'un jury concernant le dossier professionnel valoriser son expérience, ses formations et son parcours professionnel
La méthodologie de l'épreuve de la note	3h	Ce contenu porte actuellement sur la note administrative. Il s'agira d'élargir la méthodologie aux autres types de notes. Analyser les différents éléments du sujet, tels que l'énoncé, la liste des documents et les documents constitutifs du dossier. Rédiger une introduction et une conclusion Construire un plan et rédiger un développement Repérer les éléments clés du dossier Connaitre le formalisme attendu
La gestion du temps	30 mn	Gérer son temps pendant l'épreuve de la note
Le vocabulaire	30 mn	Acquérir des stratégies pour une expression claire, précise et nuancée
La lecture rapide	30mn	Identifier et mobiliser les techniques de lecture rapide
La prise de note	1h	Identifier et mobiliser les techniques de prise de notes
Les _____ compétences rédactionnelles	1h	Renforcer sa maîtrise de la grammaire, de l'orthographe et de la syntaxe ; Développer son aptitude à structurer ses textes grâce à l'utilisation appropriée de connecteurs logiques ; Acquérir des compétences pour adapter son style et ton en fonction de son public cible.
La méthodologie de l'épreuve des réponses à 3 à 5 questions	1h30	Mobiliser la méthodologie de l'épreuve des 3 à 5 questions Organiser son temps
La préparation à l'épreuve orale	3h	Méthodologie de la présentation à l'oral L'argumentation Postures verbales et non verbales
Organisation politique et administrative de la NC	3h	Connaissances et notions générales sur l'histoire de l'Outre-mer français, évolution institutionnelle de la Nouvelle-Calédonie depuis 1853, ou encore l'organisation institutionnelle et administrative (Etat/Nouvelle-Calédonie).

Pour toute question concernant les modules, appeler Marc Rolland au 246423
mrolland@ifap.nc

Siège

27, rue du Révérend Père Boileau

Faubourg Blanchot à Nouméa

Tél (687) 24 64 00

Adresse postale

BP 1318

98 845 NOUMEA CEDEX

Antenne de Koné - Paiamboué

BP 655

98 860 KONE

Tél (687) 24 64 37